

Postuler à l'Assemblée des Jeunes



AJ

Si tu souhaites devenir membre de l'Assemblée des Jeunes de Senlis, effectue ces quelques petites démarches. Nous te rappelons que, le nombre maximal de membres étant de 10, si le nombre de candidats venait à dépasser le nombre de places disponibles, la liste des nouveaux membres serait soumise au vote des membres déjà élus de l'Assemblée des Jeunes. Dans le cas contraire, toutes les personnes souhaitant devenir membre seront acceptées, sous réserve de cas exceptionnel.

3 documents sont à fournir pour ton admission à l'Assemblée des Jeunes :

- Une lettre de motivation succincte, dans laquelle tu nous feras part de ce qui te donne envie d'intégrer l'AJ de Senlis et quels projets tu envisagerais de mettre en place avec les autres membres. Si tu es engagé dans d'autres organisations, comme par exemple dans ton établissement scolaire, n'hésite pas à le préciser !
- Une autorisation parentale : tu es mineur, tu dois avoir l'autorisation de tes parents pour participer !
- Une autorisation de droit à l'image et de divulgation des informations personnelles sur les canaux d'information communaux propres à l'AJ.

Rappel : tous ces documents, à compléter, l'ont été donnés lors de la réunion d'information ou, le cas échéant, envoyés par mail. Si tu n'y as pas eu accès, n'hésite pas à nous les demander sur notre adresse mail

assembleedesjeunes.senlis@ yahoo.com

Dates importantes

Tu as jusqu'au 17 février 2023 pour nous faire parvenir ton dossier de candidature, qui sera ensuite examiné par le Conseil Municipal et l'Assemblée des Jeunes.

Il est à envoyer sous format papier et dans une enveloppe à la mairie de Senlis, ou bien scanné et en pièce jointe par mail

assembleedesjeunes.senlis@ yahoo.com

Les résultats seront donnés au retour des vacances scolaires de février, et l'investiture de l'AJ aura lieu courant du mois.

Nous te recommandons également de lire attentivement la charte de fonctionnement de l'AJ, qui t'explique son fonctionnement et ses différentes caractéristiques. Nous te rappelons également que tu dois avoir entre 10 et 17 ans inclus.

Pour toute demande spécifique, nous contacter par mail à assembleedesjeunes.senlis@ yahoo.com ou bien contacter Delphine Réau, conseillère municipale chargée de la Jeunesse et des Sports, via l'adresse mail de la mairie de Senlis.